

# Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins Pierre-Boucher

Le 8 avril 2024 à 19 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :

[www.desjardins.com/caissepierreboucher](http://www.desjardins.com/caissepierreboucher)

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)

## Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur une modification du *Règlement intérieur de la caisse* (ci-après le « RIC ») visant à modifier l'article 8.1 de manière à diminuer progressivement le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de quinze (15) à onze (11). Plus précisément, l'adoption de cette modification aurait pour effet de diminuer progressivement le nombre d'administrateurs :

- de quinze (15) à quatorze (14) dès l'assemblée générale annuelle 2024, avant la période des élections;
- de quatorze (14) à treize (13) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025;
- de treize (13) à onze (11) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La modification au règlement prendra effet dès son adoption, avant la période des élections. Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



## Élection par acclamation

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Toutefois, si la modification à l'article 8.1 du RIC est adoptée, il n'y aura que 4 postes à pourvoir. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 5 février 2024 à 16 h.

### Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

DUROCHER, Myriam

LAPOINTE, Martine

GAGNON, Anne-Marie

MONTCHO, Elsie

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : [www.desjardins.com/caissepierreboucher](http://www.desjardins.com/caissepierreboucher) ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 26 février 2024

Gaétan Béliveau, secrétaire